

Rapport du maire 2016

Sur la situation financière de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix

Citoyennes et citoyens
Membres du conseil municipal

Conformément aux dispositions prévues à la *Loi sur les cités et villes*, le maire a l'obligation de faire un rapport annuel à la population sur l'état de la situation de la Ville au moins 30 jours avant l'adoption des prévisions budgétaires. Ce rapport doit porter sur:

- les états financiers;
- le rapport de l'auditeur indépendant;
- le programme des immobilisations 2016-2017-2018;
- les activités 2015;
- les indications préliminaires quant aux résultats financiers de l'exercice en cours;
- les orientations générales du prochain budget et des dépenses en immobilisations pour les trois (3) prochaines années;
- le traitement des élus municipaux;
- les contrats excédant la somme de 25 000 \$.

États financiers 2015

Les prévisions budgétaires non consolidées prévoyaient des revenus et des dépenses de l'ordre de 6 218 025 \$, soit une baisse de 133 163 \$ comparativement au budget de 2014. Les revenus pour l'année 2015 ont été de 6 411 671 \$. Le total des charges s'est élevé à 6 827 877 \$. L'excédent de fonctionnement à des fins fiscales était de **557 664 \$**. **Le résultat final ou l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2015 s'élève à 141 458 \$**. Les états financiers consolidés sont ceux de la Ville incluant ceux de la Société des loisirs, de la Régie intermunicipale de sécurité incendie - secteur Sud et de la Régie intermunicipale du parc industriel secteur Sud.

	<i>États financiers avant consolidation</i>	<i>États financiers après consolidation</i>
Total des revenus de fonctionnement	6 411 671 \$	6 397 272 \$
Total des charges	(6 827 877 \$)	(6 822 975 \$)
Conciliation à des fins fiscales	557 664 \$	606 088 \$
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	141 458 \$	180 385 \$

Au 31 décembre 2015, le surplus (accumulé) de fonctionnement **non affecté s'élève à 543 859\$**. Celui du **fonctionnement affecté** (provenant de la vente de terrains résidentiels) **s'élève à 792 413 \$** tandis que celui de la **réfection et entretien des voies publiques** s'élève à 87 067 \$ provenant des droits perçus des carrières et sablières. Le fonds de roulement non engagé est de 117 150 \$. Si nous additionnons l'ensemble des montants cités précédemment, **les soldes disponibles s'élèvent à 1 453 422 \$**.

La dette de la Ville au 31 décembre 2015 s'élève à 6 795 850 \$ et la dette totale est de 6 911 588 \$. D'ici 2020, la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix aura remboursé plus de 4 000 000\$ de cette dette.

Il y a une distinction à faire entre la dette municipale et la dette totale. Cette dernière comprend les éléments suivants : la dette de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, de la Régie intermunicipale de sécurité incendie secteur Sud et de la Régie intermunicipale du parc industriel secteur Sud

Quant au fonds de roulement, le conseil municipal l'a augmenté de 90 000 \$ en 2015. Il est maintenant de 440 000 \$. Ce fonds sert à acheter divers équipements et aucun intérêt n'est payable sur ce fonds.

Le rapport de l'auditeur indépendant

Les états financiers au 31 décembre 2015, audités par la firme Mallette, ont été présentés à la séance du conseil municipal du 2 mai dernier. Le rapport Malette citait l'opinion suivante : *"À notre avis, les états financiers consolidés, donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leur dette nette et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public"*.

Programme de dépenses en immobilisations

En vertu de la Loi sur les cités et villes, le conseil municipal doit établir un *programme triennal de dépenses en immobilisations*. Ce programme lui sert de guide. Il peut cependant le modifier en fonction des événements.

À titre d'exemple, le conseil prévoit acheter un camion. Un événement imprévu, accident ou bris important de matériel le force à modifier sa planification initiale. Il reporte à plus tard l'achat prévu au programme triennal.

Voici quelques-unes de ces immobilisations.

Immobilisations 2017-2018-2019

- niveleuse et camion 10 roues;
- nouveau développement domiciliaire de la rue de la Plaine;
- remplacement des conduites d'eaux usées et d'eau potable (taxe sur l'essence);
- aménagement et infrastructure au lac Vouzier (rue Saint-Louis);
- service public de la rue Saint-Georges et du lac Vouzier;
- piscine municipale;
- affichage collectif et signalisation routière;
- pavage;
- halte et remisage vélos;
- Etc.

Le plan d'intervention pour le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) pour les infrastructures municipales, eau et égouts, a été adopté par le conseil municipal et déposé au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT). Selon les intentions municipales, c'est 1,4 million qui sera investi sur les rues Saint-André et Saint-Isidore. Nous attendons toujours l'acceptation du ministère du plan adopté par le conseil. Les travaux réalisés dans le cadre de ce programme comprennent nécessairement les travaux d'asphaltage et la remise à neuf des trottoirs.

Une modification du Programme de la taxe sur l'essence par les gouvernements permet au conseil municipal d'investir dans les infrastructures *autres que les services municipaux, eau et égouts*. C'est une somme de 280 000

\$ qui peut être affectée à des projets communautaires, touristiques ou autres.

Les activités 2016

Après plusieurs embûches, **le 10 septembre dernier la Ville est devenue propriétaire du terrain où seront érigés les équipements du site de plongée sous-marine**. Le 3 octobre dernier, le conseil a accepté le concept d'aménagement du site et a affecté un montant de 27 025 \$ pour la réalisation de ce projet. Une subvention de 33 917 \$ a été obtenue antérieurement dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité. **Le coût de ce projet est de 60 942 \$.**

La **piscine municipale fait partie du plan d'investissement de la Ville**. Le conseil déposera une demande de subvention dans le cadre d'un nouveau programme de subvention gouvernementale, soit le Volet 2 des Fonds des petites collectivités (FPC). Des jeux d'eau seront probablement ajoutés à la piscine municipale en remplacement de la pataugeuse.

Le terrain de balle, comme la piscine municipale, est situé en partie sur les terrains appartenant à la Commission scolaire. Des négociations sont en cours avec celle-ci pour régulariser cette situation. Dès qu'une entente sera intervenue, la rénovation du terrain sera à l'ordre du jour du conseil municipal. Les subventions gouvernementales permettront d'alléger le financement de ces deux infrastructures.

L'eutrophisation du lac à la-Croix fait l'objet de nos préoccupations. Un mandat a été accordé à la firme Environnement CA, entreprise spécialisée en environnement. Son rapport a été déposé au début du mois d'octobre au service d'urbanisme. Voici ses recommandations: gestes à poser pour entretenir les ouvrages existants, reboisement des bandes riveraines, contrôle des espèces envahissantes. En 2017, un budget devra être adopté pour la réalisation des travaux et des ententes devront être prises avec les agriculteurs, tant ceux du côté d'Hébertville que ceux de chez nous.

Des projets sont envisagés pour développer **l'Arboretum**. Des demandes de subventions ont été faites auprès des paliers de gouvernements. Le comité culture, tourisme, loisirs et qualité de vie (CTLQ) travaille sur le développement de l'Arboretum, mais

aussi sur **d'autres projets** à être soumis au conseil municipal en 2017.

Les travaux d'amélioration de la **Véloroute** ont été complétés. C'est plus de 500 000 \$ qui ont été investis chez nous en 2016. La rénovation et le renforcement de cette infrastructure vont permettre le passage des motoneiges. Comme la Véloroute est sur l'emprise du chemin de fer appartenant au Canadien National, il nous faut modifier l'entente originale, ce qui devrait être fait d'ici décembre.

Au début juin 2016, **un petit bâtiment comprenant des services municipaux** devait être implanté face au quai de la **rue Brassard** afin de desservir la clientèle fréquentant les lieux : les pêcheurs, les cyclistes, les marcheurs. Les travaux ont débuté dans la semaine du 17 octobre. L'aménagement du terrain sera réalisé au printemps prochain ainsi qu'une halte de la Véloroute.

Les mardis culturels ont été fort populaires. Ces huit activités ont réuni de nombreux spectateurs au **parc Maurice Kirouac**. Ces mardis midi ont été appréciés par notre population et les touristes et ont permis d'accentuer le positionnement de notre Ville sur le plan culturel. En 2017, cette belle initiative devrait se poursuivre.

Le comité d'embellissement a suggéré au conseil municipal d'ériger **une gloriette extérieure à même ce parc** en remplacement de l'horloge. Cette suggestion permettrait de consolider la vocation du parc comme aire de culture, et d'attirer des artistes à d'autres moments pendant la période estivale.

En 2016, la Ville s'est inscrite au concours provincial, les **Fleurons du Québec**. Les objectifs de ce concours sont d'évaluer les efforts de la Ville, des citoyennes et citoyens quant à l'embellissement du territoire dans les espaces publics, l'aspect des résidences, des bâtisses institutionnelles, commerciales, industrielles et la participation citoyenne. Les résultats du concours seront dévoilés en décembre.

Le conseil municipal a reçu de nombreuses demandes de commerçantes et de commerçants au sujet des pots rouges. Un programme de subvention d'achat de pots a été mis sur pied. En plus de la subvention liée à l'achat du pot, la Ville payait les fleurs. En 2017, c'est un fonds de 5 000\$ qui sera prévu dans le cadre de ce programme.

La solution analysée pour permettre aux véhicules tout terrain (VTT) l'accès à la route Saint-André n'a pas eu de suite, car la Ville devait obtenir un droit de passage. Ce loisir est une facette du développement touristique en plein essor en région et fait toujours partie de notre volonté de développement touristique.

Quant à la problématique des eaux de la baie de la Belle-Rivière, l'organisme Bassin versant s'assure du suivi de ce dossier de même que le service d'urbanisme de la Ville. Actuellement cet organisme sensibilise les agriculteurs en amont et en aval de la Belle-Rivière afin de reboiser certaines berges, ce qui permettrait de diminuer l'érosion des berges de cette rivière. Leurs recommandations devraient être déposées au conseil municipal au cours de l'automne.

Nous n'avons pas poursuivi les discussions avec la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean au sujet de l'achat l'école **Saint-Louis-de-Gonzague**. Selon les informations recueillies, le terrain où est situé ce bâtiment a fait l'objet d'une décontamination et la qualité des sols résiduels après réhabilitation est de niveau B-C. Pour la construction domiciliaire, le terrain doit plutôt être réhabilité à une plage de niveau A ou B. Si la Commission scolaire a l'intention de procéder à la décontamination pour atteindre la limite acceptable pour des terrains à vocation résidentielle, les discussions pourront reprendre.

Travaux publics et signalisation

En 2015, le conseil municipal a **investi 417 000 \$** en différents travaux afin d'améliorer notre réseau routier à même nos fonds, **sans faire de règlement d'emprunt**. En 2016, c'est un règlement d'emprunt de 700 000 \$ qui prévoit 500 000 \$ en amélioration des routes et des rues de notre Ville et 200 000 \$ en signalisation (panneau d'affichage et enseignes diverses). L'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a été reçue à la Ville à la mi-octobre. Les délais d'appels d'offre et de soumissions reportaient l'échéance du début des travaux au mois de novembre. Devant ces délais, le conseil municipal a décidé de reporter à la mi-juin 2017. Rappelons quelques investissements prévus : côtes des rangs 4 et Sainte-Anne, route St-André, rues Saint-Georges, Saint-Paul, Laprise, etc.

Quant à la **signalisation**, le travail se poursuit. Aux panneaux de signalisation qui seront modifiés et restaurés, s'ajoutera un panneau de signalisation à l'aréna où nos commerçantes et commerçants pourront s'annoncer. Ce tableau électronique permettra à la Ville d'annoncer ses événements.

Voici une liste des travaux effectués au cours de cette année : creusage des fossés sur la route des Laurentides et sur le 3^e rang Ouest, rechargement d'une partie de la route des Laurentides, du 32^e chemin (Arboretum) et de la route de la Montagne, construction d'un débarcadère pour les véhicules tout terrain (VTT) au chemin du lac Skein, restauration du bâtiment d'accueil à l'Arboretum, correction de fissures au 2^e Rang Ouest, etc.

Les représentants du conseil municipal discutent avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) afin d'améliorer les mesures de sécurité, que ce soit au croisement de la route 169 et 170, de la vitesse entre le chemin du Camp musical et de la route Saint-André, de la rue Villeneuve et de la route 169, de l'éclairage sur la route 169 de même que sur l'interdiction des freins moteurs dans le périmètre urbain et sur la route régionale.

Le gouvernement fédéral a annoncé, dans son budget du printemps dernier, 10 milliards d'investissements afin d'améliorer les infrastructures municipales au cours des prochaines années. Notre Ville ne connaît pas les montants qui lui seront accordés dans le cadre de cette politique où le gouvernement du Québec participe aussi.

Le projet d'aqueduc du 16^e chemin suit son cours. Une partie de ce projet pourrait être admissible à une subvention gouvernementale. Comme les travaux ne peuvent débuter avant l'octroi d'une subvention, un délai additionnel est nécessaire.

Depuis 1992, la route de la Montagne est classifiée locale 3. Dans ce secteur, les propriétaires dont la **propriété se situe sur le territoire d'Hébertville** doivent utiliser cette route pour se rendre à leur propriété. Après entente avec les propriétaires de notre Ville résidants sur notre territoire, une tarification au montant de 67 \$ annuellement leur est imposée pour la période hivernale.

Les propriétaires d'Hébertville passant sur cette route n'assument aucuns frais, ce qui constitue une injustice par rapport aux nôtres. Plusieurs rencontres ont eu lieu avec la municipalité voisine pour régulariser cette situation. Devant leur refus constant, la voie de la tarification pour services rendus a été utilisée. Suite à une demande formelle de notre Ville d'en venir à une entente de fourniture de services pour régler ce litige, la municipalité d'Hébertville a préféré prendre la voie des tribunaux.

Services municipaux

Une clarification s'impose. Le conseil municipal a étendu aux villégiateurs de la route de la Montagne une tarification pour la cueillette des ordures ménagères et la cueillette sélective. Des plaintes ont été reçues à la mairie. Voici le principe qui a gouverné la décision du conseil municipal : lorsqu'un service est disponible dans un secteur, l'ensemble des contribuables du secteur doivent le supporter. Dans toutes les zones de villégiatures, la tarification des services a été appliquée depuis de nombreuses années. **Pour ce secteur, ce n'est qu'à partir de 2016.**

La Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) a des objectifs à atteindre. Ceux-ci sont fixés par le gouvernement. Ces objectifs visent la récupération des matières et la diminution des matières à être enfouies. Si ceux-ci ne sont **pas atteints**, le gouvernement du Québec abaissera les subventions annuelles à la RMR, ce qui affectera à la hausse les coûts annuels pour la cueillette des ordures ménagères et de la récupération pour l'ensemble des citoyens.

Cette régie (RMR) appliquera à tous les propriétaires des trois MRC du Lac-Saint-Jean, sans distinction, sa nouvelle politique qu'elle vient d'adopter : **pour chaque porte : 2 bacs**. De plus, la municipalité de Saint-Gédéon appliquera la même réglementation que notre ville, c'est-à-dire que la tarification de la cueillette des ordures ménagères et du recyclage s'étendra à tous les secteurs de villégiature.

D'ici 2019, un troisième bac pour les matières putrescibles pourrait être implanté par la RMR, pour atteindre les objectifs gouvernementaux, ceci viendra à nouveau alourdir le fardeau fiscal des contribuables si le conseil ne prend pas les bonnes décisions.

Organismes faisant partie du périmètre comptable

Les organismes faisant partie de ce bloc sont : la Régie intermunicipale de sécurité incendie - secteur Sud (RISISS), la Société des Loisirs et la Régie intermunicipale du parc industriel secteur Sud (RIPISS). Chacun de ces organismes fait partie de notre périmètre comptable. C'est ce que l'on appelle dans le jargon municipal les **états financiers consolidés**.

Les six municipalités du secteur Sud font partie de la **RISISS**. Treize membres constituent son conseil d'administration dont trois proviennent de notre Ville. C'est monsieur Réal Côté, maire d'Hébertville-Station qui préside ce conseil. Le siège social est à la mairie de notre Ville et la direction générale est assumée par Madame Marie-Hélène Boily. En 2016, la Régie intermunicipale de sécurité incendie - secteur Sud a acheté un nouveau camion incendie qui a été affecté à la caserne 21. Le camion de la caserne 27 a été mis au rancart et remplacé par celui de la caserne 21. L'excédent de fonctionnement de la RISISS était de **107 846,62 \$** au 31 décembre 2015.

Le conseil d'administration de la **Société des loisirs** est formé de 8 membres dont 4 proviennent du conseil municipal, 1 de la direction générale et 3 de la population. Monsieur Christian Potvin agit à titre de dirigeant. Ce comité a un pouvoir de recommandation au conseil municipal et s'assure de la gestion du Rigolet. **La Régie intermunicipale du parc industriel secteur Sud** est formée par Ville d'Alma, Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix et les municipalités d'Hébertville, d'Hébertville-Station et de Saint-Gédéon. Son conseil d'administration est formé de 10 élus (2 par municipalité) et du directeur général. Le siège social est situé à la mairie de Saint-Gédéon. Actuellement, le conseil d'administration cherche à obtenir le Certificat d'autorisation (CA) du ministère de l'Environnement pour la poursuite du développement du parc du côté ouest de la route 169, en face de l'industrie des Fenêtres AGM à Hébertville-Station. Ce parc est dédié aux industries lourdes et moyennes.

Indications préliminaires sur les résultats financiers de l'année 2016

Les prévisions budgétaires 2016 sont respectées. À moins d'une surprise de dernière minute, un excédent des revenus sur les dépenses est prévu.

2017: Perspective

Plusieurs dossiers ont été mentionnés précédemment dans ce texte. Voici une liste non exhaustive de quelques dossiers que le conseil discutera au cours de l'année 2017.

La **plage du Rigolet** a besoin de retrouver sa qualité de sable d'antan. Rio Tinto a soumis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques un projet pour améliorer ce site de baignade. Lorsque le certificat d'autorisation sera émis par le ministère pour cette intervention, les travaux seront entrepris.

Travaux publics, développement domiciliaire et autres sujets

Rappelons qu'il y aura restauration et modification des panneaux d'affichage de notre Ville et ajout à l'aréna d'un tableau électronique.

Le **nouveau développement domiciliaire projeté à l'ouest de la rue de la Plaine** sera amorcé dès que nous aurons conclu les ententes avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et obtenu l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour les travaux de drainage. Pour ce qui est du quartier de Lac-à-la-Croix, **l'amorce du développement d'une nouvelle rue** sera à l'ordre du jour, car il ne reste que 4 terrains disponibles sur la rue des Prés.

Suite aux remarques faites par plusieurs contribuables, **les mesures de sécurité** seront accentuées sur nos rues et routes en 2017. L'achat de radars additionnels, de balises et de ralentisseurs de vitesse sera à l'honneur. Des interdictions de stationnement seront ajoutées de chaque côté des balises ou des ralentisseurs.

Le **camion 1994** a rendu l'âme. Le moteur est hors d'usage et le châssis est fissuré à de nombreux endroits. Un appel d'offres a été lancé pour le remplacer. *La niveleuse* fait aussi l'objet de discussions. Pour l'instant, ça va, mais étant donné que sa date d'acquisition est 1988, il est possible que le conseil soit obligé d'aller aussi en appel d'offres si ses coûts d'entretien explosent.

Les **travaux financés par le programme de la taxe sur l'essence** provenant de l'entente fédérale-provinciale commenceront dès que le plan déposé par le conseil municipal aura été sanctionné par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Le comité des travaux publics aura comme tâche additionnelle d'étudier un concept de revitalisation des **rues Saint-Paul et Lévis**.

Des travaux d'asphaltage seront réalisés en **2017**. Parmi les interventions prévues, il y a celles des rangs Sainte-Anne, 4^e Rang, Saint-André et d'autres qui sont à définir.

La plupart des actions décrites dans notre **politique MADA** (municipalité amie des aînés) ont été réalisées. L'installation de bancs publics, l'adhésion de notre ville à la Popotte roulante (livraison de repas aux aînés) et d'autres sujets seront discutés au conseil municipal au cours de 2017.

Le **dossier des berges du lac Saint-Jean** est un autre sujet de préoccupation. Le gouvernement du Québec a retardé les audiences du BAPE au 17 mai 2017 qui portaient sur le nouveau décret de la gestion du lac par la compagnie Rio Tinto. Après celles-ci, le gouvernement du Québec adoptera le décret sur la gestion du lac. Rappelons que les berges du lac ont été sérieusement endommagées à l'automne 2013. Nous pourrions aussi nous faire entendre en commission parlementaire.

L'industrie forestière est en danger. Selon Green Peace, 80% de la superficie de la forêt boréale devrait rester intacte. Selon *Environnement Canada*, c'est sur 60% de cette superficie où il sera impossible de pratiquer une activité forestière. Le caribou forestier semble plus important que les emplois reliés à la forêt régionale. Le gouvernement québécois vient de modifier la limite nordique ce qui a un effet direct sur le volume de bois disponible pour notre région. La principale région forestière québécoise est la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Les caribous plutôt que les emplois, voilà la priorité gouvernementale dévoilée dans la semaine du 17 octobre dernier.

Orientations générales du budget 2017

Les budgets municipaux, d'ici 2019, devront tenir compte du nouveau pacte fiscal entré en vigueur le 1^{er} octobre 2015.

Les grandes villes sont heureuses de ce pacte, car certains avantages leur sont consentis au niveau de la négociation des fonds de pension de leurs employés. Les coupures prévues dans ce pacte fiscal continuent à faire mal aux petites municipalités. En **2019**, les compensations tenant **lieu de taxes** (écoles, hôpitaux, édifices gouvernementaux) payées par le gouvernement du Québec aux municipalités reviendront au niveau de 2014. En 2016, ces revenus ont diminué de 68 494 \$.

À ce montant, si nous ajoutons les autres coupures, remboursement de la TVQ à 50 % et celles de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, c'est une baisse de revenus d'environ 120 000 \$ au budget 2017. D'ici 2019, ces coupures continueront d'affecter les budgets des municipalités du Québec. Il y a une note positive, cependant. **Le gouvernement a réintroduit en 2016 les subventions d'entretien de la Véloroute et de la Route Verte.**

Au cours des prochains jours, le conseil établira les priorités budgétaires 2017. Celles de 2016 s'élevaient à 6 301 804 \$ soit une baisse de 109 867 \$ par rapport au budget 2015.

Un nouveau rôle d'évaluation pour notre Ville entrera en vigueur pour les années 2017-2018-2019. Sur l'Informel d'octobre dernier, un article portait sur ce sujet. L'augmentation moyenne varie selon les secteurs où se situent les immeubles imposables.

Même si la hausse d'évaluation est moindre que lors du rôle d'évaluation précédent, le conseil municipal tiendra compte du contexte économique actuel lors de l'établissement des prévisions budgétaires 2017. Le taux de la taxe foncière de 2016 était de 1,22 \$ du 100 \$ d'évaluation et les taxes de service ont été maintenues au même niveau que celles de 2015.

Afin de diminuer la charge fiscale de nos contribuables, le conseil municipal aura la possibilité **d'affecter une partie du surplus accumulé pour atteindre cet objectif.**
Traitement des élus municipaux

Rémunération Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	Du 1 ^{er} novembre 2012 au 31 octobre 2013	Du 1 ^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016
<u>Rémunération annuelle de base</u>		
<i>Maire</i>	29 778 \$	25 229 \$
<i>Conseillers</i>	6 979 \$	8 272 \$
<u>Allocation de dépenses non imposables</u>		
<i>Maire</i>	14 780 \$	12 616 \$
<i>Conseillers</i>	3 490 \$	4 136 \$
<u>La rémunération de base et les dépenses non imposables</u>		
<i>Maire</i>	44 558 \$	37 845 \$
<i>Conseillers</i>	10 469 \$	12 408 \$

Indexation de 2,8 %

Le salaire des conseillers et du maire a été indexé selon le règlement de rémunération en vigueur depuis 2013. Le salaire du maire est de 37 845 \$ au lieu de 48 406,65 \$, soit une économie de 10 562 \$.

Rémunération membres MRC de Lac-Saint-Jean-Est	Du 1 ^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016
<u>Rémunération annuelle de base</u>	
<i>Maire</i>	2 650,18 \$
<u>Rémunération par présence aux réunions de la MRC</u>	
<i>Maire</i>	1 778,76 \$
<i>M. Richard Lapointe</i>	198,00 \$
<u>Rémunération annuelle de base additionnelle pour les membres du CA</u>	
<i>Maire</i>	658,20 \$
<u>Rémunération par présence aux réunions du CA</u>	
<i>Maire</i>	97,92 \$
<u>Allocation non imposable (50 % des 4 rémunérations précédentes)</u>	
<i>Maire</i>	2 592,53 \$
<i>M. Richard Lapointe</i>	84,00 \$

Rémunération membres du CA de la Régie intermunicipale de sécurité incendie - secteur Sud et vérification des comptes	Du 1 ^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016
<i>Maire</i>	450 \$
<i>Monsieur Sylvain Lavoie</i>	250 \$
<i>Monsieur Richard Lapointe</i>	120 \$
<i>Monsieur Lévis Duchesne</i>	490 \$
<i>Monsieur André Fortin</i>	300 \$

Contrats supérieurs à 25 000 \$

La liste des contrats octroyés par le conseil municipal au cours de l'année 2015, est jointe au présent rapport. Vous pouvez la consulter aussi au bureau de la mairie.

Conclusion

Le positionnement de notre Ville s'est amélioré au cours de la dernière année aux plans touristique et sportif. Les tableaux de bord de la planification à court, moyen et long terme des investissements de la municipalité nous permettent, comme membres du conseil municipal, de mieux planifier.

La **Politique nationale de la ruralité** a été remplacée par le Fonds du développement des territoires. En 2016, après d'âpres débats au niveau de la MRC, le montant de 49 698,64 \$ a été maintenu pour notre Ville au lieu de 32 692 \$, comme le recommandait le comité de la MRC. Pour l'année 2017, le débat entre les membres de ce conseil est enclenché.

Le **Centre local de développement (CLD)** a été remplacé par la Corporation d'innovation de développement Alma-Lac-Saint-Jean, soit l'acronyme CIDAL et provient de la fusion du CLD et de l'organisme économique de Ville d'Alma afin d'assurer une meilleure efficacité du développement du territoire de la MRC. La présidence est assumée par monsieur Marc Asselin, la vice-présidence par le préfet monsieur André Paradis et le secrétariat par Lawrence Potvin.

La Conférence régionale des élus a été abolie par le gouvernement du Québec. Il n'y a plus d'organisme de coordination régionale. C'est la politique du plus fort. Ce pôle d'échange régional devait s'assurer du suivi du **Sommet économique régional** de juin 2015. Aujourd'hui, rien de très concret n'apparaît quant au suivi de ce sommet régional.

Les municipalités observent depuis les dernières années que les organismes leur demandent de combler les coupures de budget imposées par le gouvernement du Québec afin de pouvoir jouer leur rôle au plan social, d'où une nouvelle charge fiscale pour les contribuables. Chez nous, dans notre Ville, la situation économique difficile a eu des impacts importants. En 2014, c'est l'entreprise Nordfruit qui fermait ses portes et dernièrement, l'entreprise de Transport Jean-Marie Bernier. Concurrence des grandes firmes, baisse de l'activité économique, pertes d'emplois importantes dans tous les secteurs d'activités font en sorte que dans les régions comme la nôtre la dévitalisation s'accroît. Voilà ce à quoi nous mène l'austérité.

Tout au long de la dernière année, les membres du conseil municipal ont travaillé pour améliorer et faire progresser notre Ville dans les dossiers qui leur ont été confiés. Je veux les en remercier. Nous continuerons à agir ainsi tout au long de l'année 2017 qui sera une année électorale.

Je tiens, en terminant, à remercier le personnel de direction et l'ensemble du personnel pour le travail effectué au cours de l'année 2016.

Comme maire, je demeure attentif à vos besoins, tout comme les membres du conseil. Chaque geste que nous posons doit être fait en fonction du développement de notre milieu et du mieux-être de notre population.

Au plan régional, je défendrai les positions du conseil, ses orientations et je continuerai de m'impliquer à différents niveaux.

Lawrence Potvin, maire.